



CONTRAT D'ABONNEMENT AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

INFORMATIONS

NOM :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
Ville :	Code postal :	
Téléphone fixe :	Téléphone portable :	
Adresse mail :		

Documents à joindre :

Un certificat médical datant de moins de 3 mois attestant de la capacité à pratiquer une activité sportive.

NOS ABONNEMENTS 2024

Inclus dans nos tarifs, l'accès à la baignade libre le jour de votre cours, aux horaires du public

Séance à l'unité (hors vacances scolaire) :

Permet de participer à tout moment à la séance de son choix sous réserve de place disponible

Tarif : 12 euros

Forfait N°1 (hors vacances scolaire) :

Permet l'accès à toutes nos activités à raison de **1 séance par semaine.**

Tarif: 85 euros

→ Je choisis ce forfait

Forfait N°2 (hors vacances scolaire) :

Permet l'accès à toutes nos activités à raison de **2 séances par semaine.**

Tarif: 150 euros

→ Je choisis ce forfait

PÉRIODE D'INSCRIPTION ET DE VALIDITÉ DES FORFAITS :

	Période d'inscription	Validité Des forfaits
Forfait N°1	P1 : Jusqu'au 24 JANVIER 2024	P1 : Du 22 JANVIER au 13 AVRIL 2024
	P2 : Jusqu'au 02 MAI 2024	P2 : Du 29 AVRIL au 06 JUILLET 2024
Forfait N°2	P3 : Jusqu'au 25 SEPTEMBRE 2024	P3 : Du 23 SEPTEMBRE au 14 DECEMBRE 2024

CONDITIONS GÉNÉRALES

A. L'abonné doit prendre connaissance:

- 1 . Du niveau de pratique des activités et s'assurer que son état de santé est compatible avec l'activité choisie.
- 2 . Du règlement intérieur de l'établissement.
- 3a. Que les produits crédités sur la carte ne peuvent être remboursés, repris ou échangé y compris en cas de grève, jour férié, perte, vol ou destruction de la carte.
- 3b. La séance est reportée uniquement dans les cas suivants :
 - Sur présentation d'un justificatif médical.
 - Si fermeture imprévue de l'établissement.

B. Inscriptions:

1. Chaque inscription doit se faire auprès des hôtesse d'accueil.
- 2a. L'abonné a la possibilité de réserver maximum 1à 2 séances par semaine selon le forfait choisi.
Il a également la possibilité de réserver une activité sur la totalité de la période de validation de son forfait.
- 2b. Attention, l'abonné doit obligatoirement avertir l'hôtesse d'accueil en cas de non participation à l'activité afin de libérer sa réservation.
Dans le cas contraire, et au terme de 2 manquements, les hôtesse d'accueil annuleront les réservations suivantes de l'abonné.

C. Période de validité:

La période d'activité du stade nautique commence le 22 janvier 2024 et se termine le 14 décembre 2024.
Cette période ne comprend pas les petites et grande vacances scolaires. Cette activité est répartie en 3 périodes (P1, P2, P3).
Un abonnement sortie de sa période de validité n'est plus valable.

D. Documents à fournir:

Un certificat médical datant de moins de 3 mois doit être transmit au stade nautique lors de l'inscription.
Un délais de 20 jours est toléré pour transmettre ce document.
À défaut, l'établissement sera dégage de toute responsabilité.

E. Annulation ou arrêt d'une séance:

La séance doit compter un minimum de 2 inscriptions pour qu'elle se déroule.
Dans le cas contraire, vous serez redirigé vers une autre activité.
En cas d'urgence, l'éducateur peut stopper la séance.

J'accepte de recevoir par mail des informations concernant les activités aquatique (modification, annulation..)

L'abonné a pris connaissance du contrat d'abonnement et accepte les conditions de pratiques des cours.

Fait à

, le

Signature